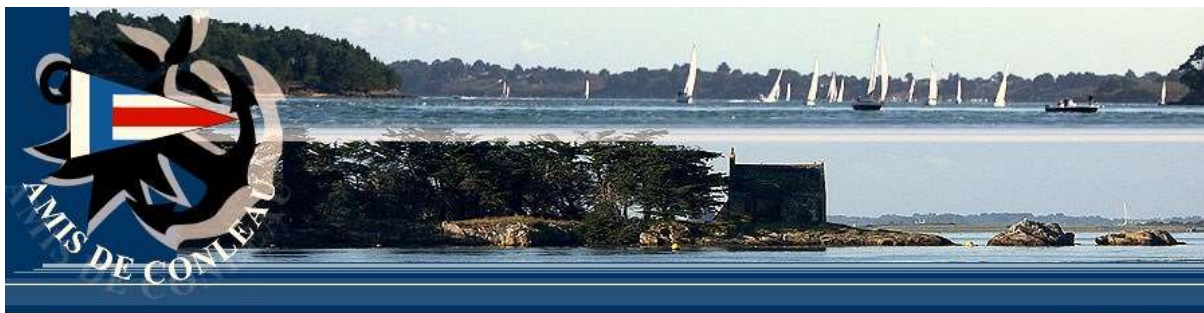




LES LICENCES FFV 2024

La souscription des licences FFV se fait exclusivement en ligne à partir du site des Amis de Conleau : www.amisdeconleau.org (menu « SERVICES EN LIGNE ») et avec un paiement sécurisé en carte bancaire.

I - Connexion aux « SERVICES EN LIGNE »

- Si vous avez déjà utilisé ces services, saisissez votre adresse électronique (mail) et votre mot de passe (ou utiliser la procédure « Mot de passe perdu ? »).
- S'il s'agit de votre première visite : cliquez sur « créer mon compte ».

II - La licence FFV annuelle adulte

II.1 L'adhésion à l'association est obligatoire pour souscrire une licence annuelle adulte

Pour cela, [cliquez sur l'onglet « L'ADHÉSION À L'ASSOCIATION »](#) et suivez la procédure (sans oublier d'accepter les CGUV).

Après avoir réglé votre adhésion (paiement sécurisé par carte bancaire), [cliquez sur l'onglet « LES LICENCES »](#) pour souscrire votre licence FFV 2024.

II.2 certificat médical

Les Amis de Conleau vont vous délivrer une licence FFVoile club 2024 « **pratiquant** »

La délivrance ou le renouvellement d'une licence FFVoile « **pratiquant** » n'est pas subordonnée à la présentation d'un certificat médical.

Cette licence « **pratiquant** » vous permet uniquement de participer à des régates de grade 5 (*régates locales comme par exemple toutes les régates organisées par les Amis de Conleau*)

Pour participer à des régates de grade W, 1,2,3,4 vous devrez en plus de la licence « **pratiquant** » présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition, ou justifier d'une licence « **compétition** »

Pour transformer la licence « **pratiquant** » en licence « **compétition** », vous devez vous connecter à votre espace licencié sur le site de la FFV, et mettre à jour vos informations médicales (questionnaire médical ou certificat médical selon le cas) Votre licence « **pratiquant** » se transformera alors automatiquement en licence « **compétition** ».

Vous ne pouvez-vous connecter sur votre espace licencié FFV qu'après réception du mail de la FFV vous confirmant que les ADC ont souscrit votre licence 2024

II.2 Les délais

Attention : la licence FFV annuelle doit être souscrite au plus tard le mercredi soir pour le WE suivant.

III - La licence FFV annuelle jeune (né après le 1^{er} janvier 2006)

Pour les jeunes (nés le ou après le 1^{er} janvier 2006), une licence spécifique est disponible. Ils sont dispensés d'adhésion à l'association.

Pour eux, l'obtention ou le renouvellement d'une licence FFVoile est subordonné à l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur, réalisé conjointement par le mineur et par la ou les personnes exerçant l'autorité parentale

Attention : comme pour les licences FFV annuelles adultes, la licence FFV jeune doit être souscrite au plus tard le mercredi soir pour le WE suivant.

III - Les licences FFV temporaires (1 jour ou 4 jours consécutifs)

Pour une licence temporaire, l'adhésion à l'association est facultative.

Les licences temporaires délivrées par Les Amis de Conleau vous permettent uniquement de participer à des régates de grade 5 (*régates locales comme par exemple toutes les régates organisées par les Amis de Conleau*)

Pour participer à des régates de grade W, 1,2,3,4 vous devrez en plus de la licence temporaire présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition.

Attention : les licences FFV temporaires doivent être souscrites au plus tard le samedi à 14 heures pour une régate le dimanche.

Les licences ne sont plus imprimées et expédiées. Chaque licencié a la possibilité d'imprimer sa licence annuelle à partir de son espace licencié sur le site FFV et peut également prendre connaissance des nombreuses garanties d'assurances fédérales et des options proposées. Tous les clubs affiliés à la FFV ont en ligne toutes les informations des licences annuelles de chaque équipier inscrit à une régate.

Si vous rencontrez des difficultés, **nous sommes là pour vous aider** : adressez-nous un mail à l'adresse voile@amisdeconleau.org et nous vous proposerons une assistance téléphonique ou un rendez-vous pour effectuer avec vous ces démarches.